



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 mai 2016 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 38, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

M. Daniel Tétreault, comptable agréé, est également présent à titre de vérificateur externe.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 38.

173/02-05-16

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report de l'item E.1 à l'ajournement du 16 mai à 16 h 30, à savoir :
  - E.1 Appel d'offres numéro 2016-01 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2018 – Octroi de contrat
- Report de l'item E.2 à l'ajournement du 30 mai à 17 h, à savoir :
  - E.2 Appel d'offres numéro 2016-02 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville – Octroi de contrat

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 7 avril 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 avril 2016
5. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2015 incluant le rapport du vérificateur externe – Dépôt

**Période de questions du public**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2016-40005 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et noyau villageois (166, rue L'Annonciation Nord)
2. Demande de modification règlementaire 2016-40004
3. Modification à la résolution numéro 438/07-12-15 – Dérogation mineure numéro 2015-40020 (1087, chemin du Lac-Marsan Ouest)
4. Appropriation du surplus accumulé pour la réalisation de projets verts

### **C AVIS DE MOTION**

### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 276 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit

### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2016-01 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2018 – Octroi de contrat – **reporté**
2. Appel d'offres numéro 2016-02 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville – Octroi de contrat – **reporté**
3. Appel d'offres numéro 2016-03 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017
4. Appropriation du surplus accumulé pour la fabrication, la fourniture, la livraison et l'installation de quatre (4) enseignes d'entrée du territoire de Rivière-Rouge
5. Contrat de déneigement des sites de boîtes postales communautaires pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – Modification au contrat pour la saison 2016-2017
6. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux – Mandat professionnel à un ingénieur

### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2016 et du rapport budgétaire au 31 mars 2016
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2016
3. Autorisation de signatures – Remplacement de la résolution numéro 151/15-04-13
4. Nomination au poste d'officier en bâtiment
5. Embauche et réaffectation de personnel
6. Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres
7. Appropriation du surplus accumulé pour la migration du logiciel de gestion des archives Gestion Virtuel de GCI vers la version Ultima
8. Archives de la Ville – Destruction annuelle des dossiers conformément au calendrier de conservation
9. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Carrefour Jeunesse Desjardins
10. Fermeture, abolition et autorisation de cession d'un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie des lots 3 et 4 du rang Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'un balai mécanique pour le tracteur Kubota
2. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux – Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

### **I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

1. Demande de permis pour les célébrations de la Fête nationale
2. Modification à la résolution numéro 113/07-03-16 – Demande d'aide financière dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019 » pour le projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la Gare dans le secteur L'Annonciation
3. Renouvellement du bail pour la concession du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
4. Appropriation du surplus accumulé pour les travaux d'installation de la barrière au Camping Sainte-Véronique
5. Appropriation du surplus accumulé pour la location d'une camionnette pour le Service des loisirs, de la culture et du tourisme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### J DIVERS

1. Nomination du pavillon Henri-Martineau – Bâtiment hébergeant le bureau de la Société d'histoire du Canton Turgeon, dans le secteur Sainte-Véronique
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'octroi d'une aide financière à la Fondation du CHDL-CHRV d'Antoine-Labelle, centre de services Rivière-Rouge, pour l'installation du nouveau département Info-Social
3. Aide financière à la Table des Aînés pour la Journée internationale des Aînés à Mont-Laurier le 1<sup>er</sup> octobre 2016
4. Appui au projet « Centre d'aventures Kiamika » du promoteur « Les Aventures Makwa inc. »

Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

174/02-05-16

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

#### ADOPTÉE

175/02-05-16

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 7 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 7 avril 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 7 avril 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

#### ADOPTÉE

176/02-05-16

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 25 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 avril 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 avril 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT**

M. Daniel Tétreault, comptable agréé, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2015, terminé le 31 décembre 2015, tel que préparé par ce dernier.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

***NOTE : MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et Daniel Trétrault, comptable agréé et vérificateur externe, quittent la séance, il est 20 h 04.***

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

177/02-05-16

### **PIIA 2016-40005 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 166, rue L'Annonciation Nord, soit sur la partie du lot 79, du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-49-5550;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le mur en façade au commerce « La Caverne d'Alibaba s.e.n.c. »;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne proposée sera de forme ovale et sera fixée dans le pignon extérieur du portique à l'entrée du commerce;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne projetée est de 0,35 mètre carré;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-18/16.04.06 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 avril 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le mur en façade audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

178/02-05-16

### DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE 2016-40004

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de modification règlementaire a été présentée pour une propriété située sur la rue L'Annonciation Nord, soit sur une partie du lot 55, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule numéro 9843-52-7000;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre la modification de la zone COM-18 afin d'y permettre : l'usage « Service public institutionnel et administratif » (P2) Résidences de personnes âgées, des bâtiments de quatre (4) étages ainsi que la possibilité d'un centre commercial de dix (10) commerces;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone COM-18;

**CONSIDÉRANT** que la propriété est bornée par le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout d'une résidence de personnes âgées dans ce secteur concorde exactement avec l'un des objectifs du plan d'urbanisme actuel;

**CONSIDÉRANT** que la projection d'un projet de cette envergure est très intéressante pour le secteur nord de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout d'un bâtiment d'un niveau de quatre (4) étages n'impliquera que peu d'impact dans ce secteur peu construit sur le plan résidentiel et qu'il est à proximité du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides à Rivière-Rouge (Centre hospitalier) qui compte déjà plus de quatre (4) étages;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur devra, conformément à la réglementation en vigueur, déposer un plan directeur de son projet;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-17/16.04.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 avril 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier, lors de la modification règlementaire 2017, la zone COM-18 afin d'y permettre :

- l'usage « Service public institutionnel et administratif » (P2) Résidences de personnes âgées;
- des bâtiments de quatre (4) étages;
- la possibilité d'un centre commercial de dix (10) commerces.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

179/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 438/07-12-15 – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40020**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 438/07-12-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015, acceptant la dérogation mineure numéro 2015-40020 avec certaines conditions;

**CONSIDÉRANT** que suite au commencement des travaux, il a été constaté que deux (2) des conditions indiquées à ladite résolution étaient trop sévères pour la réalisation du projet, à savoir :

- ni aucune installation d'échafaudage ne sera autorisée entre la résidence et le lac;
- que lorsque la galerie sera rénovée, le propriétaire devra la réduire afin de l'exclure de la rive;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement concernant le retrait desdites conditions;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 438/07-12-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015, afin d'y retirer les deux (2) conditions suivantes :

- ni aucune installation d'échafaudage ne sera autorisée entre la résidence et le lac;
- que lorsque la galerie sera rénovée, le propriétaire devra la réduire afin de l'exclure de la rive;

#### **ADOPTÉE**

180/02-05-16

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA RÉALISATION DE PROJETS VERTS**

Il est proposé par le conseiller  
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier du surplus accumulé de la Ville, dans ses compétences de proximité, un montant maximum de 7 000 \$ pour la réalisation de projets verts au cours de l'année 2016.

#### **ADOPTÉE**

**NOTE:** *La mairesse, Mme Déborah Bélanger, invite les citoyens présents à poser des questions à Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement sur les quatre (4) dernières résolutions touchant le Service d'urbanisme et d'environnement. Les membres du conseil et Mme Lachapelle répond aux questions adressées par le public.*

**NOTE:** *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 12.*



No de résolution  
ou annotation

181/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276 CONCERNANT LA DÉLÉGATION AU TRÉSORIER DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 276 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

Que le règlement numéro 276 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 276 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit est reproduit au livre des règlements.**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

182/02-05-16

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-03 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des neuf (9) édifices municipaux (édifices publics) suivants à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 :

- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand dans le secteur L'Annonciation situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- le bureau municipal dans le secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la salle Sainte-Véronique (salle municipale) dans le secteur Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

- le bloc de services dans le secteur L'Annonciation situé au 686, rue L'Annonciation Nord,
- le bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique situé au 586, rue Robidoux,
- la salle de repos du garage municipal dans le secteur L'Annonciation situé au 1500, chemin du Rapide;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des neuf (9) édifices municipaux mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Que les personnes ou les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général par intérim en date du 2 mai 2016.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

### ADOPTÉE

183/02-05-16

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA FABRICATION, LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE QUATRE (4) ENSEIGNES D'ENTRÉE DU TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la fabrication, la fourniture, la livraison et l'installation de quatre (4) enseignes d'entrée du territoire de Rivière-Rouge à la compagnie « Momentum art & technologie inc. » au montant total de 16 192 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 15 avril 2016 et modifiée le 25 avril 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité

### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

184/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES SITES DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES POUR LES SAISONS 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017 – MODIFICATION AU CONTRAT POUR LA SAISON 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** le contrat de déneigement de trente-cinq (35) sites de boîtes postales communautaires pour les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 octroyé à M. Maurice Ste-Marie au montant de 3 400 \$ par saison hivernale plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** le décès de M. Maurice Ste-Marie en avril 2016;

**CONSIDÉRANT** que le fils de M. Ste-Marie, M. Sébastien Ste-Marie, offre d'honorer la continuité du contrat, et ce, aux mêmes conditions;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la cession du contrat relatif au déneigement de trente-cinq (35) sites de boîtes postales communautaires pour les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 à M. Sébastien Ste-Marie, et ce, au coût de 3 400 \$ par saison hivernale plus les taxes applicables aux mêmes termes et conditions établis au contrat signé par M. Maurice Ste-Marie.

D'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à signer le contrat à intervenir, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

185/02-05-16

### **PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE GIROUX – MANDAT PROFESSIONNEL À UN INGÉNIEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 146/04-04-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, autorisant la signature de la convention de règlement à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux, et ce, suite à la contamination des puits d'eau potable des propriétés situées au 222 et 223, rue Giroux à Rivière-Rouge lors des travaux du contournement de la route 117 réalisés par ledit ministère;

**CONSIDÉRANT** que selon cette convention, la Ville est le gestionnaire du projet et qu'à ce titre, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation de ce projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » pour la préparation des plans et devis, la préparation des études environnementales et leurs suivis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux, tel mandat pour un montant maximum de 14 800 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 30 mars 2016, révisée le 31 mars 2016 et révisée à nouveau le 2 mai 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Que ladite dépense soit payée à même le montant à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en lien avec ladite convention de règlement signée entre ledit ministère et la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016**

L'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2016 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2016 de la Ville de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

186/02-05-16

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	129 446,67 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	99 931,90 \$
Comptes courants :	<u>308 796,93 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>538 175,50 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**

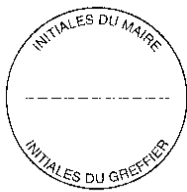
187/02-05-16

Remplacée par la  
résolution numéro  
383/06-09-16

#### **AUTORISATION DE SIGNATURES – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 151/15-04-13**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 2 mai 2016 :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Mairesse : Mme Déborah Bélanger  
ou  
Maire suppléant : identifié par résolution du conseil

ET

Trésorière : Mme Nicole Bouffard  
ou  
Directeur général  
par intérim : M. Alain Deslauriers  
ou  
Greffière adjointe : Mme Lise Cadieux

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 151/15-04-13 adoptée lors de la séance d'ajournement tenue le 15 avril 2013.

### **ADOPTÉE**

188/02-05-16

#### **NOMINATION AU POSTE D'OFFICIER EN BÂTIMENT**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Annabelle Pilote au poste à temps complet d'officier en bâtiment, classe 12 échelon 1, à compter du 6 juin 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**

189/02-05-16

#### **EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

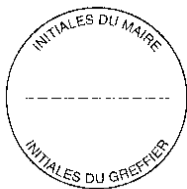
D'autoriser ou d'entériner, selon le cas, l'embauche des personnes salariées suivantes :

- Mme Isabelle Robert au poste temporaire de responsable taxation et perception, classe 9 échelon 1, à compter du 7 avril 2016 pour une période indéterminée;
- Mme Marie-Josée Campeau au poste temporaire de technicien comptable, classe 9 échelon 1, à compter du 3 mai 2016 pour une période indéterminée;

le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de M. Réjean Jutras au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 2, à compter du 2 mai 2016 pour une période de plus ou moins 23 semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

190/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET DE PAIEMENT DE FRAIS DE CONGRÈS, COLLOQUES ET AUTRES**

**CONSIDÉRANT** qu'une politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres a été adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230, laquelle a été modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183, le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010 et le 17 mai 2012 par la résolution numéro 202;

**CONSIDÉRANT** que cette politique s'applique aux élus et au personnel cadre et non cadre de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique afin entre autres d'inclure le personnel du Service de sécurité incendie, de clarifier les modalités de remboursements des frais de repas et de préciser qu'aucun frais ne sera remboursé pour un accompagnateur ou un conjoint;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230/28-04-03 et modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138/13-04-04, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183/02-05-11, le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010/16-01-12 et le 17 mai 2012 par la résolution numéro 202/17-05-12, tel que présenté au document daté du 2 mai 2016, dans le but entre autres d'inclure le personnel du Service de sécurité incendie, de clarifier les modalités de remboursements des frais de repas et de préciser qu'aucun frais ne sera remboursé pour un accompagnateur ou un conjoint, que ce soit pour les frais de repas, d'inscription à un congrès, à un colloque ou à toute autre activité.

Que cette politique soit refondue pour tenir compte de la modification qui précède et fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

#### **ADOPTÉE**

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA MIGRATION DU LOGICIEL DE GESTION DES ARCHIVES GESTION VIRTUEL DE GCI VERS LA VERSION ULTIMA**

**CONSIDÉRANT** que le logiciel de gestion des archives « Gestion Virtuel » de la compagnie « GCI inc. » n'est pas compatible avec la version de Windows 10, version vers laquelle la Ville est en train de migrer tout son parc informatique;

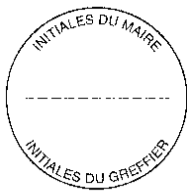
**CONSIDÉRANT** que la compagnie « GCI inc. » offre une version compatible avec Windows 10, soit le logiciel « Ultima » et que ce dernier est plus convivial et offre notamment la gestion des documents électroniques;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

191/02-05-16

Dernier paragraphe  
modifié par la  
résolution numéro  
441/11-10-16



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

D'autoriser la migration du logiciel de gestion des archives de la Ville « Gestion Virtuel » vers la version « Ultima » de la compagnie « GCI inc. », telle migration au montant de 10 100 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 14 avril 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la greffière soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

192/02-05-16

#### **ARCHIVES DE LA VILLE – DESTRUCTION ANNUELLE DES DOSSIERS CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION**

**CONSIDÉRANT** la liste des documents à détruire telle que préparée par le Service du greffe en date du 14 avril 2016, modifiée le 19 avril 2016, et ce, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la Ville; la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste des documents à détruire, telle que préparée par le Service du greffe en date du 14 avril 2016 et modifiée le 19 avril 2016, conformément aux délais de conservation prescrits par le calendrier de conservation des documents de la Ville.

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur et que la greffière soit autorisée à retirer tout dossier de ladite liste qu'elle jugera pertinent de garder lors de ladite destruction.

### ADOPTÉE

193/02-05-16

#### **RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme « Carrefour Jeunesse Desjardins », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Carrefour Jeunesse Desjardins ».



No de résolution  
ou annotation

194/02-05-16

Modifiée par la  
résolution numéro  
356/02-10-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Que l'organisme « Carrefour Jeunesse Desjardins » assume entièrement les coûts de cette assurance.

### ADOPTÉE

#### **FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION DE CESSION D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 11 SITUÉ SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 ET 4 DU RANG OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND**

**CONSIDÉRANT** qu'un tronçon de l'ancienne route 11, situé sur une partie des lots 3 et 4 du rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, traverse la propriété de M. Jorge Luis Rios Duran, tel que représenté sur le plan numéro 2775 (minute 3148) daté du 19 janvier 2005 préparé par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, de la firme « Étude de Isabelle Labelle, a.g. »;

**CONSIDÉRANT** que le tronçon concerné de l'ancienne route 11 n'est pas une voie publique dont la gestion relève du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**CONSIDÉRANT** que par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette ancienne route appartient de droit à la Ville de Rivière-Rouge et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;

**CONSIDÉRANT** que la Ville estime que le tronçon concerné a cessé d'être utilisé il y a au-delà de cinquante (50) ans alors que le ministère de la Voirie décrétrait par avis public publié à la Gazette Officielle du Québec qu'il cessait d'entretenir de larges portions de la route 11 sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge (anciennement la Municipalité de Marchand);

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire ne peut prétendre à la prescription acquisitive de cette parcelle de terrain en raison du statut privilégié que la loi accorde aux chemins publics, que ceux-ci soient utilisés ou non, et qu'en conséquence, le concours de la Ville leur est absolument nécessaire pour permettre la régularisation de ses titres de propriété et de la situation;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a manifesté, auprès de la Ville, sa volonté d'acquérir ce tronçon inutilisé de l'ancienne route 11, dans le but de régulariser ses titres de propriété, en obtenant un titre bon et valide sur cette parcelle de terrain;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas intérêt à maintenir dans le domaine public ce tronçon de l'ancienne route 11 aujourd'hui désaffecté et qu'elle estime pouvoir s'en départir à certaines conditions, en faveur dudit propriétaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de procéder à l'adoption de la présente résolution, conformément aux prescriptions des articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** qu'une description technique (minute 3148) identifiant le tronçon visé par la présente résolution d'abolition et de fermeture est annexée à celle-ci pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la description technique du tronçon de l'ancienne route 11 visé par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeure annexée à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit par la présente résolution, le tronçon de l'ancienne route 11 plus amplement décrit à l'annexe A jointe à la présente résolution et autorise sa cession à titre gratuit en faveur du propriétaire, soit M. Jorge Luis Rios Duran, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du propriétaire;
- l'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que le propriétaire reconnaisse, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 identifié à l'annexe A jointe à la présente résolution.

### ADOPTÉE

### TRAVAUX PUBLICS

195/02-05-16

### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE POUR LE TRACTEUR KUBOTA

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à faire l'achat d'un balai mécanique pour le tracteur Kubota auprès de l'entreprise « Ventes et services Ste-Marie enr. » de Rivière-Rouge au montant de 4 800 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

196/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE GIROUX – PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge désire réaliser et faire réaliser des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux, soit jusque vis-à-vis les numéros civiques 222 et 223 à partir du réseau situé à moins de 200 mètres au nord;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que certaines autorisations seront nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a octroyé le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et de mandater la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » à présenter et signer toute demande d'autorisation ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement au prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville sur une partie de la rue Giroux.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 569 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.

Que ladite dépense soit payée à même le montant à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en lien avec la convention de règlement signée entre ledit ministère et la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **DEMANDE DE PERMIS POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, à présenter et signer une demande de permis d'alcool, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre des célébrations de la Fête nationale qui auront lieu le 23 juin 2016 au parc Liguori-Gervais.

#### **ADOPTÉE**

197/02-05-16





No de résolution  
ou annotation

198/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 113/07-03-16 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA « POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2015-2019 » POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATION AU PARC DE LA GARE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 113/07-03-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016, autorisant Mme Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019 » pour le projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la Gare situé dans le secteur L'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un nouveau signataire pour ce dossier étant donné la fin du contrat d'emploi de Mme Sophie Sigouin en date du 31 mars 2016;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que Mme Déborah Bélanger, mairesse, soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 113/07-03-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016.

#### **ADOPTÉE**

199/02-05-16

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA CONCESSION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

**CONSIDÉRANT** que le bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), intervenu avec M. Nicolas Bégin, arrivera à échéance le 31 août 2016;

**CONSIDÉRANT** que selon ce bail, celui-ci peut être renouvelé pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Bégin à renouveler le bail actuel pour une année additionnelle;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) avec M. Nicolas Bégin pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, et ce, selon toutes et chacune des clauses prévues audit bail en vigueur.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**200/02-05-16**

Modifiée par la  
résolution numéro  
302/04-07-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA BARRIÈRE AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 077/01-02-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016, autorisant l'achat et l'installation d'une barrière au Camping Sainte-Véronique du côté du lac;

**CONSIDÉRANT** que pour compléter les travaux, le Service des travaux publics doit effectuer des travaux de préparation du terrain et que les services d'un électricien seront requis, lesquels coûts n'ayant pas été prévus à la résolution numéro 077/01-02-16;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les travaux d'électricité à la compagnie « Lacasse Électrique inc. » au montant de 1 144,54 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 26 avril 2016.

D'autoriser le Service des travaux publics à effectuer les travaux de préparation requis pour l'installation de ladite barrière au Camping Sainte-Véronique du côté du lac, tels travaux pour un montant maximum de 500 \$ plus les taxes applicables.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

**201/02-05-16**

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location d'une camionnette de marque Chevrolet, modèle Silverado ½ tonne 2 x 4, pour le Service des loisirs, de la culture et du tourisme, telle location étant faite auprès de la compagnie « Location Sauvageau » au montant de 4 576 \$ plus les taxes applicables, incluant un kilométrage illimité, pour une période de 4 mois, soit du 2 mai 2016 au 2 septembre 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### DIVERS

202/02-05-16

#### NOMINATION DU PAVILLON HENRI-MARTINEAU – BÂTIMENT HÉBERGEANT LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON TURGEON, DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le bâtiment hébergeant le bureau de la Société d'histoire du Canton Turgeon dans le secteur Sainte-Véronique, situé au 871, rue Brisebois, « pavillon Henri-Martineau », en mémoire d'un des fondateurs de l'ancien Village de Sainte-Véronique, le tout suivant la recommandation de la Société d'histoire du Canton Turgeon.

De transmettre la présente nomination à la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle puisse l'officialiser.

### **ADOPTÉE**

203/02-05-16

#### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CHDL-CHRV D'ANTOINE-LABELLE, CENTRE DE SERVICES RIVIÈRE-ROUGE, POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU DÉPARTEMENT INFO-SOCIAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière à la Fondation du CHDL-CHRV d'Antoine-Labelle, centre de services Rivière-Rouge, au montant de 20 000 \$ pour l'installation du nouveau département Info-Social.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### **ADOPTÉE**

***NOTE :*** Pour le prochain sujet à l'ordre du jour, M. Jean-Claude Giguère, citoyen de Rivière-Rouge et président de la Table des Aînés, informe le conseil que la date de la Journée internationale des aînés à Mont-Laurier est changée pour le 2 octobre 2016. Le conseil demande à la greffière d'effectuer les changements en conséquence à la résolution.

204/02-05-16

#### AIDE FINANCIÈRE À LA TABLE DES AÎNÉS POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS À MONT-LAURIER LE 2 OCTOBRE 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière à la Table des Aînés au montant de 500 \$ dans le cadre de la Journée internationale des aînés qui aura lieu à Mont-Laurier le 2 octobre 2016.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

205/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### **APPUI AU PROJET « CENTRE D'AVENTURES KIAMIKA » DU PROMOTEUR « LES AVENTURES MAKWA INC. »**

**CONSIDÉRANT** le projet présenté par le promoteur « Les Aventures Makwa » consistant à créer un centre d'aventures multifonctionnel dans le Parc régional du réservoir Kiamika en offrant, notamment, un centre d'aventures avec centre de location d'embarcation en collaboration avec le Parc régional du réservoir Kiamika, un centre de formation d'activités de plein air, des parcours et sentiers et des expéditions autoguidées et guidées;

**CONSIDÉRANT** que ce projet correspond aux objectifs de développement du Parc régional du réservoir Kiamika, particulièrement avec la vision écotouristique du parc;

**CONSIDÉRANT** que ce projet prévoit la création d'emplois et serait un atout au développement de la région;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet « Centre d'aventures Kiamika » tel que présenté par le promoteur « Les Aventures Makwa », tel projet devant être développé dans le Parc régional du réservoir Kiamika sur le territoire de Rivière-Rouge, et ce, conformément à la réglementation applicable.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

La mairesse profite de l'occasion pour remercier les gens qui ont participé à la rencontre d'information et de consultation sur la planification stratégique le 5 avril 2016 ainsi que ceux qui ont participé à la rencontre du 30 avril 2016.

La mairesse termine la période de question en soulignant le départ de la directrice générale, Mme Julie Godard, en date du 6 mai prochain ainsi que le départ de la greffière, Mme Lucie Bourque, en date du 3 juin prochain. La mairesse remercie, au nom du conseil et des citoyens de Rivière-Rouge, Mmes Godard et Bourque pour leur excellent travail au sein de la Ville et leur souhaite bonne chance pour leurs nouveaux défis qu'elles entreprendront chacune de leur côté.

Mme Louise Guérin, membres du Comité de citoyens de Rivière-Rouge, exprime au nom du comité un mot de remerciement à Mmes Godard et Bourque pour leur travail au sein de la Ville et leur souhaite également bonne chance dans leurs projets respectifs de carrière.



No de résolution  
ou annotation

206/02-05-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 16 mai 2016 à 16 h 30. Il est  
20 h 48.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse